



REGLEMENT DES COUPES DU COMITE DE L'EURE

Saison 2021 -2022

Article 1- Epreuve départementale organisée par le Comité de l'Eure, réservée aux clubs du département régulièrement affilié et à jour de leur cotisation. Les rencontres auront lieu les vendredis à 20h30.

Article 2- Cette épreuve est dotée d'une coupe attribuée définitivement au club victorieux, remise à l'assemblée générale du Comité de l'Eure. Une médaille ou un trophée récompensera chaque joueur finaliste.

Article 3- Chaque équipe est composée de **3 joueurs ou joueuses**. (9 simples + 1 double), en 3 sets gagnants.

- Coupe A: **aucune limite de classement**
- Coupe B: 500 points à 1149 points
- Coupe C: 500 points à 949 points
- Coupe D: 500 points à 749 points
- Coupe E: 500 points à 599 points

Article 4- La première phase se déroulera par poules géographiques de 6 équipes. (ce nombre d'équipes par poules peut être modifié suivant la quantité des inscriptions).

Article 5- Lors de la finale, un joueur n'ayant pas participé auparavant à la compétition, ne sera pas autorisé à jouer. Un joueur ayant joué dans une équipe ne peut en aucun cas jouer dans une autre équipe.

Article 6- Pour les matches "exempt" à la première journée, il est obligatoire de remplir une feuille de rencontre et de l'envoyer au responsable de l'épreuve.

Article 7- Le coût de l'engagement est de 20 **Euros** par équipe, à régler par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **CDTT27**.

Article 8- La feuille de rencontre sera fournie par le club qui reçoit. Celle-ci devra être **rentrée sur SPID** et envoyée **par Email**, le lendemain de la rencontre, par le capitaine de l'équipe qui reçoit, à l'adresse suivante: **jtoufflet@wanadoo.fr**

Article 9- L'engagement implique l'acceptation sans réserve du règlement. Le comité de l'Eure est seul habilité à régler tous les litiges.

Article 10- Toutes les finales se joueront un vendredi soir, simultanément dans la même salle.

Article 11- Un seul forfait d'équipe est autorisé, un second entraîne l'élimination de l'équipe.

Article 12- En phase 2, (pour les personnes qui montent de classement), les classements de début de saison seront maintenus pour permettre à une équipe de poursuivre l'épreuve. Toutefois, les joueurs qui entrent dans une équipe après décembre, le feront avec leur nouveau classement. Un joueur qui rétrograde de classement, jouera avec son nouveau classement.

Article 13- Les joueurs ou joueuses devront se présenter dans une tenue réglementaire.

<p style="text-align: center;">DATES DES COUPES DU COMITE DE L'EURE Saison 2021 - 2022</p>

Journée 1 : 17 Décembre 2021

Journée 2 : 07 janvier 2022

Journée 3 : 14 Janvier 2022

Journée 4 : 25 Février 2022

Journée 5 : 01 Avril 2022

1/8 de finales: 29 Avril 2022

1/4 de finales : 13 Mai 2022

1/2 finales : 03 Juin 2022

Finales : 10 Juin 2022



COUPES DU COMITE DE L'EURE

SAISON 2021 – 2022

Club : Tel:
Responsable :

Adresse Email: Nombre de tables :
Ajouter une 2ème adresse E-mail pour l'envoi des calendriers

Nom et Prénom Tel:
2ème adresse E-mail

Adresse de la salle:

<u>DESIGNATION DES COUPES</u>	<u>Nombre d'équipes</u>	<u>Coût total</u>
-------------------------------	-------------------------	-------------------

Coupe A (équipe de 3 joueurs ou joueuse)	
--	-------	--

Classement: **aucune limitation de classement**

Coupe B (équipe de 3 joueurs ou joueuses)	
---	-------	--

Classement 500 à 1149 points

Coupe C (équipe de 3 joueurs ou joueuses)	
---	-------	--

Classement 500 à 949 points

Coupe D (équipe de 3 joueurs ou joueuses)	
---	-------	--

Classement 500 à 749 points

Coupe E: (équipe de 3 joueurs ou joueuses)		
--	--	--

Classement 500 à 599 points

Coût total pour le club

A RETOURNER POUR LE :

30 octobre 2021 dernier délai

A :

Monsieur Jacky TOUFFLET
11, Chemin dit de la Planquette
27300 BERNAY

Joindre obligatoirement par chèque les droits d'inscription : 20 € par équipe
Libeller le chèque à l'ordre du : Comité départemental de Tennis de Table de l'Eure